

Gabon-Environnement-Pollutions liées aux activités pétrolières de la société Perenco Gabon SA

Par Antoine NKOLO LAWSON

LIBREVILLE, 17 juillet (Infosplusgabon) - Comme il fallait s'y attendre, la Société la compagnie pétrolière franco-britannique Perenco SA a finalement été épinglée pour violation généralisée des différentes législations relatives à l'exploitation des hydrocarbures et à l'environnement au Gabon. A la suite d'une ultime rencontre le 16 juillet à Port-Gentil des représentants de Perenco, du président Georges Mpaga du Réseau des organisations libres de la société civile pour la bonne gouvernance au Gabon (ROLBG) et du Procureur de la République, Perenco a finalement été traduit en justice à la suite de ses activités génératrices de pollutions importantes au détriment du Gabon et surtout des communautés locales de la région d'Etimboué, dans la province de l'Ogooué-Maritime, qui vivent à la périphérie de ses permis.

Le ROLBG qui avait, en effet, été sollicité par les populations d'Etimboué, a saisi le procureur de la République près le Tribunal de première instance de Port-Gentil, à travers une plainte avec constitution de parties civiles contre la société Perenco.

De sources recoupées, cette saisine découle d'une mission d'inspection sur les sites d'exploitation de la société Perenco, conduite par le ROLBG. Cette mission a relevé plusieurs écarts de conduite de la société qui se caractérisent par une «exploitation non professionnelle» des hydrocarbures, en violation des normes légales internationales.

« Le ROLBG accuse la multinationale de violer la loi 007/2014 relative à la protection de l'environnement en République gabonaise, notamment en termes de pollution et dégradation des rivières et lagunes par les hydrocarbures ; pollution et dégradation des écosystèmes maritimes et terrestres ; pollution et dégradation de la flore et des ressources halieutiques ; appauvrissement des populations et atteinte aux droits économiques des populations locales »,

mentionne-t-on auprès de l'ONG.

Le 16 juillet, à Port-Gentil, le ROLBG a produit un communiqué annonçant la mise en examen de Perenco Gabon pour les faits de pollutions et précisément pour des chefs d'inculpation suivants :

- Violation de la loi 007/2014 relative à la Protection de l'Environnement en République Gabonaise :

- Pollution et dégradation des rivières, lagunes et mer par les hydrocarbures ;

- Pollution et dégradation des mangroves, des écosystèmes maritimes et terrestres ;

- Pollution et dégradation de la flore et des ressources halieutiques ;

Selon le communiqué de presse de ROLBG, « le Procureur de la République près du tribunal de première instance de Port-Gentil a inculpé vendredi la compagnie Perenco SA et a requis la mise en examen de cette multinationale pour les faits de pollutions ».

Une grande première au Gabon et en Afrique et une reconnaissance par la justice gabonaise du combat légitime de la Société civile et des communautés dans la lutte contre les crimes environnementaux liés aux activités des multinationales qui se permettent « d'évoluer en territoire conquis ».

« Face aux arguments documentés et étayés par des preuves irréfutables qui ont été développés par Georges Mpaga, et le député Pierre Philippe Akendengué, respectivement représentant de la Société civile et des communautés d'Etimboué, par ailleurs parties civiles à la procédure, Perenco dont les intérêts étaient défendus par monsieur Awauret, directeur général adjoint, assisté de deux autres directeurs, n'a pas fait le poids », écrit le communiqué.

Le procureur de la République a décrété l'inculpation et la mise en examen de Perenco. Ce qui constitue une victoire pour la Société civile gabonaise et les communautés locales d'Etimboué face à une multinationale dont les activités extractives de pétrole dans ce département riche en pétrole et en gaz au Gabon.

Notons que les activités de Perenco ont généré des dégâts et des dommages environnementaux d'une ampleur sans précédent.

Plus que jamais, les communautés locales d'Etimboué impactées par les pollutions à grande échelle de Perenco depuis plusieurs années et qui bénéficient aujourd'hui du soutien et de l'expertise technique des organisations de la Société civile, dont H2O Gabon basée à Port-Gentil, affichent une farouche volonté à faire payer à Perenco, le prix le plus élevé consécutif aux crimes environnementaux qui découlent de ses activités, de son incompétence notoire et de la vétusté de l'ensemble de ses installations.

Le procureur de la République a transmis le dossier au premier juge d'instruction qui a signifié à Perenco, l'acte d'accusation. A suivre.

Pour rappel, et selon le site de Perenco, les activités de production de Perenco au Gabon ont débuté en 1992 avec l'acquisition de champs matures au large de Port-Gentil avec 8 000 barils de pétrole produits quotidiennement. 26 ans plus tard, la production moyenne annuelle atteint 90 000 boepd et 50 millions de pieds cubes de gaz naturel en 2017. Cette croissance a été soutenue par le développement continu de champs matures, une stratégie d'acquisition équilibrée et plusieurs succès d'exploration.

Perenco Gabon exploite des licences de pétrole et de gaz aussi bien offshore qu'onshore. S'ajoutent à ce portefeuille pétrolier et gazier deux unités flottantes de stockage et de déchargement (FSO, Floating storage and offloading) offshore.

Depuis plus de 10 ans, Perenco fournit du gaz naturel aux centrales électriques de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) de Libreville et de Port-Gentil. Le gaz est produit à terre, traité selon les spécifications en vigueur et livré sous pression à l'aide d'un gazoduc de 450 km.

Grâce à un important portefeuille de permis d'exploration, Perenco est à même de répondre de façon pérenne aux besoins croissants d'électricité et de gaz du Gabon... non sans polluer ses sites d'exploitation. Lire également sur la page facebook : <https://www.facebook.com/georges.mpage>

Ajoutons que H₂O Gabon est partie prenante de la plainte déposée par le ROLBG en Janvier 2021. Ci-dessous des liens pour en savoir plus sur les pollutions liées à l'exploitation pétrolières de Perenco :

<https://www.infosplusgabon.com/component/content/article/30569-2021-01-25-19-10-15>

Lire notre article : [Perenco au Gabon : une longue histoire de pollutions pétrolières.](#)

Contacts presse : +241 074 75 50 46 +241 77 51 99 32

FIN/ INFOSPLUSGABON/HOO/GABON2021

© Copyright Infosplusgabon